

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

14 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 27394

présenté par  
M. Cinieri

-----

**ARTICLE PREMIER**

Après l'alinéa 5, insérer l'alinéa suivant :

« 1° *bis* Un objectif d'égalité, en particulier en matière d'âge de départ à la retraite, hormis pour raisons régaliennes et de sécurité. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à rappeler que le nouveau système doit être égalitaire en matière d'âge de départ à la retraite, sauf pour les fonctionnaires régaliens, notamment les militaires, policiers, gendarmes et pompiers qui assurent la sécurité des Français.